



TOMRA

Code déontologie

Mai 2023

www.tomra.com

Contenu

La façon dont nous fonctionnons ici	3	Protection des biens	10
Message de notre PDG	3	Sécurité des informations	11
Notre vision, notre mission, notre culture et nos valeurs	4	Sécurité du traitement de l'information	11
Qui est concerné par notre Code déontologie ?	5	Ressources informatiques	11
Responsabilités	6	Confidentialité des données	12
Vos responsabilités	6	Propriété intellectuelle	12
Les responsabilités des dirigeants	6	Tenue des dossiers	13
Que se passe-t-il si j'enfreins le Code ?	7	Gestion des interactions avec une tierce partie	14
Poser des questions et faire part de préoccupations	7	Lutte anti pots-de-vin et corruption	14
Droits et environnement de travail	8	Cadeaux et marques d'hospitalité	14
Santé, sécurité et environnement	8	Conflit d'intérêts	15
Égalité des chances	8	Délit d'initié	16
Droits de la personne	9	Droit de la concurrence et anti-monopole	17
Harcèlement	9	Lutte contre le blanchiment d'argent	17
		Conformité des échanges commerciaux	18

Message de notre PDG



Depuis sa création en 1972, la culture d'entreprise de TOMRA est ancrée dans les principes d'honnêteté et d'intégrité, avec pour objectif central de créer des solutions pour améliorer les affaires et contribuer à la durabilité de la planète. Nous avons eu la chance d'atteindre un niveau élevé de succès et de nous forger une solide réputation en tant que leader mondial animant la révolution des ressources. Préserver cette réputation est fondamental à notre réussite future, et cela nécessite une vigilance de tous les instants, nous devons veiller à toujours respecter et honorer nos valeurs, partout où nous faisons des affaires.

Nous exerçons des activités dans le monde entier, à ce titre nous devons respecter un vaste éventail de lois et de règlements, et nous conformer à nos propres valeurs. Notre présence mondiale est également synonyme de collaboration avec des fournisseurs, des clients et des partenaires d'origines et de cultures diverses et variées. Il est particulièrement important que nous comprenions et adoptions cette diversité, tout en restant fidèles aux valeurs de notre entreprise et en respectant le Code déontologie.

Il est également important que, dans le cadre de notre démarche principale visant à développer de bonnes solutions pour nos clients, nous

soyons conscients de l'impact que nous avons sur la société et des opportunités qui s'offrent à nous pour favoriser et soutenir les progrès qui peuvent nous aider à créer un monde meilleur. Nous devons être un modèle au sein de nos communautés locales, en promouvant des lieux de travail où la santé et la sécurité sont assurées, en nous souciant de l'environnement, en promouvant les enjeux autour des droits des personnes et en contribuant au développement économique durable.

Notre Code déontologie énonce les responsabilités que nous partageons tous dans la manière dont nous menons nos activités commerciales avec intégrité et dans le respect envers chacun. Que vous soyez employé, responsable, contractuel ou partenaire externe, nous attendons de vous que vous compreniez et adhérez à notre Code déontologie. En respectant ce Code, vous contribuez à préserver la réputation de TOMRA en tant qu'entreprise qui dirige la révolution des ressources avec passion, innovation et responsabilité.

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Tove Andersen'. The signature is fluid and cursive, written on a white background.

Notre vision, notre mission, notre culture et nos valeurs

Notre vision consiste à être En tête de la révolution des ressources dans les secteurs commerciaux des systèmes de récupération automatisés, du traitement de la matière, du recyclage, du triage alimentaire et minier permettant ainsi une meilleure utilisation des ressources naturelles de la planète.

Notre mission est de créer des solutions à capteurs intelligents pour une productivité optimale des ressources, rendant la durabilité rentable, avec une pertinence et une signification accrue.

La culture de TOMRA est fondée sur des principes d'honnêteté et de respect de tous. Les entreprises prospères sont étroitement tributaires de la confiance et de la réputation dont elles jouissent. Les activités de TOMRA exigent un haut degré de précaution, d'honnêteté et d'intégrité.

Les valeurs fondamentales de TOMRA sont considérées comme les aspects les plus sérieux de notre culture d'entreprise, reflétant nos attentes quant à la manière dont nous nous comportons et abordons nos tâches quotidiennes.

Nos valeurs servent de base à nos prises de décision, nous aident à clarifier notre travail et notre façon d'interagir avec les clients et les autres intervenants.

Nous misons sur notre technologie éprouvée et notre partenariat pour améliorer les affaires et l'environnement.



Innovation



Nous pensons qu'il faut faire preuve de créativité pour relever les défis d'aujourd'hui et créer un avenir meilleur.



Passion



Nous croyons que c'est en étant pleinement investi que nous avons le plus d'impact.



Responsibility



Nous croyons que chacun d'entre nous a sa part de responsabilité pour faire le différence envers nos clients, nos employés et la planète.

Qui est concerné par notre Code déontologie ?

Le Code déontologie de TOMRA a pour principal objectif de veiller à ce que tous les employés et toute personne agissant au nom de TOMRA exercent leurs activités dans le respect de son éthique. En tant qu'employé chez TOMRA vous vous efforcerez de toujours faire preuve de discernement, d'attention et de considération lors de votre service au sein de l'entreprise.

Ce Code déontologie établit un cadre de référence pour une conduite responsable au sens où nous l'entendons chez TOMRA, mais il n'est pas exhaustif.

Le personnel contractuel travaillant pour une entreprise sur le site de TOMRA doit également respecter ce Code. Les entrepreneurs et les consultants qui agissent en qualité de représentants de TOMRA ou qui travaillent pour son compte ou en son nom, dans le contexte de l'externalisation de services, de processus ou de toute activité commerciale, sont aussi tenus de se conformer au Code lorsqu'ils agissent en notre nom. Ces règles garantissent le respect des lois et des règlements.

TOMRA attend de ses partenaires d'affaires qu'ils observent des principes similaires dans leurs propres opérations.



Vos responsabilités

Ce Code déontologie est pour vous. Il fixe les limites dans lesquelles tous les membres du personnel et les représentants de TOMRA doivent exercer leurs activités tous les jours, et ce, sans exception.. Lisez-le. Comprenez-le. Respectez-le. Il est également de votre responsabilité de vous conformer à l'ensemble des lois et règlements internationaux ou locaux en vigueur.

Vos responsabilités

- Comprendre les risques de vos fonctions et comment les gérer.
- Se renseigner sur les politiques et les procédures relatives à votre emploi et comprendre comment les appliquer à votre travail quotidien.
- Se tenir au courant des développements dans votre domaine ou votre secteur d'activité qui pourraient avoir un impact sur la conformité de TOMRA aux lois et réglementations ou sur sa réputation sur le marché.
- Demander conseil lorsque les choses ne sont pas claires. Si vous n'êtes pas certain qu'une activité soit acceptable d'un point de vue juridique ou éthique, il suffit de le demander.
- S'assurer que toute tierce partie, que ce soit les entrepreneurs, les agents ou les consultants avec lesquels vous travaillez, soit consciente que nous sommes tenus de respecter notre Code et qu'elle doit agir en conséquence.
- Assister et participer activement aux activités et formations en matière de conformité.
- Exprimez-vous. Vous avez le devoir de signaler toute infraction présumée au Code.
- Souvenez-vous : Peu importe vos fonctions chez TOMRA, nous attendons de vous, que vous vous engagiez à respecter ce Code dans votre travail quotidien.

Les responsabilités des dirigeants

Nous sommes partisans d'une organisation horizontale et d'un dialogue ouvert - c'est-à-dire que le leadership n'est pas une question de position, mais de comportement.

Nos dirigeants s'engagent à promouvoir nos normes éthiques et à servir de modèle à leurs équipes. Nous nous attendons à ce que les supérieurs fassent preuve de leadership en se conformant à notre Code et en entretenant une culture où il est normal de faire ce qu'il faut et où les gens se sentent suffisamment en confiance pour s'exprimer.

En tant que dirigeant, vous devez :

- Toujours montrer l'exemple.
- Comprendre les risques d'infraction au Code qui s'appliquent à votre entreprise ou à votre fonction, et les procédures pour les atténuer.
- S'assurer que vos employés comprennent les procédures qu'ils doivent suivre pour éviter d'enfreindre ce Code.
- Veiller à ce que les nouveaux membres de votre équipe soient informés rapidement de notre Code déontologie et des endroits où ils peuvent obtenir des conseils et du soutien.
- S'assurer que les membres de votre équipe participent aux activités et formations requises en matière de conformité.
- Créer un environnement où les gens se sentent à l'aise de s'exprimer et de poser des questions sans crainte de représailles.
- Exprimez-vous si une infraction possible au Code vous est signalée, c'est votre devoir. Vous pouvez en référer à un responsable de la conformité.
- S'assurer de conserver la confidentialité de toutes les préoccupations rapportées.
- Faire preuve de cohérence dans l'application de nos normes et en tenant les gens responsables de leur comportement au travail.
- Suivre les principes de leadership de TOMRA.

Que se passe-t-il si j'enfreins le Code ?

Nous ne tolérerons aucune violation du Code ou de la loi. Les infractions au Code et aux autres politiques pertinentes peuvent donner lieu à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

Dans certains cas, TOMRA peut faire un rapport aux autorités compétentes, ce qui pourrait entraîner également des poursuites judiciaires, des amendes ou des peines de prison. Toutes les mesures disciplinaires seront raisonnables, proportionnées et prises selon les règles de procédure et les lois applicables.

Poser des questions et faire part de préoccupations

TOMRA promeut la transparence et l'ouverture dans toutes ses activités et encourage tous ses employés et partenaires à signaler toute infraction au Code déontologie de TOMRA ou à ses autres politiques.

Si vous souhaitez obtenir des conseils sur toute question relative au Code ou si vous souhaitez signaler un problème, adressez-vous à votre supérieur hiérarchique, à un responsable de la conformité ou à un représentant des ressources humaines. Vous pouvez également signaler votre problème sur [le portail de notification Speak Up](#). Ces préoccupations ou ces plaintes peuvent être rapportées confidentiellement, dans la langue de votre choix et, si vous le jugez nécessaire, de façon anonyme.

Si vous avez connaissance ou soupçonnez quelqu'un d'enfreindre le Code, vous avez le devoir de le signaler. Si vous ne le faites pas, vous risquez la réputation et des sanctions financières pour TOMRA, ce qui pourrait affecter ses résultats financiers. Signaler un problème donne aussi à TOMRA l'opportunité de déceler à temps des infractions potentielles ou effectives de notre Code.

TOMRA ne tolérera aucune forme de représailles à l'encontre de quiconque ayant soulevé en toute bonne foi une préoccupation concernant une éventuelle infraction au Code. En fait, tout acte ou menace de représailles à l'encontre du personnel de TOMRA sera traité comme une violation grave de notre Code.



Santé, sécurité et environnement

Chez TOMRA, nous sommes passionnés par la révolution des ressources et nous nous engageons à offrir un lieu sûr à notre personnel, à nos clients et à l'environnement dans lequel nous opérons. Nous nous efforçons de promouvoir un environnement de travail qui englobe la diversité culturelle, l'intégration et le bien-être grâce à la sécurité de notre personnel. Nous créons un environnement qui permet à nos collaborateurs de vivre au mieux et de rentrer chez eux en toute sécurité chaque jour. Les risques sont variables d'un endroit à l'autre et chaque employé doit comprendre les risques locaux et aider à les prévenir ou à les réduire afin de protéger les employés, l'environnement, les infrastructures, les informations, les biens et la réputation de l'entreprise.

TOMRA maintient des normes élevées en matière de performance sociale et environnementale. Nous respectons systématiquement ces normes élevées, même dans les cas où les réglementations nationales sont moins rigoureuses. Nous nous engageons à réduire l'incidence de nos activités sur l'environnement, en appliquant des méthodes socialement responsables et durables.

TOMRA exige de toutes ses entreprises, ainsi que des entrepreneurs et des partenaires placés sous son contrôle opérationnel, qu'ils adoptent une approche systématique de la gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement (SE&E), conçue pour assurer le respect de la législation, des normes et des procédures, en réalisant une amélioration continue des performances.

Vos responsabilités

- Agissez pour contribuer à un environnement de travail sain, sûr et sécurisé. La SE&E est la responsabilité de chacun.
- Comprenez et respectez toutes les politiques SST&E qui s'appliquent à vous, y compris les lois et réglementations internationales et locales.
- Mettez en œuvre les outils et les processus de gestion de TOMRA pour trouver et réduire les problèmes de santé, de sécurité et d'environnement sur votre lieu de travail.



- Remettez en question des opérations dangereuses ou incorrectes et intervenez si nécessaire, pour y remédier.
- Signaler un incident potentiel lié à la SE&E et de prendre les mesures qui s'imposent dès que vous en avez connaissance.

Égalité des chances

Nous sommes convaincus que la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) nous rendent plus forts. TOMRA s'engage à promouvoir une culture d'entreprise inclusive et reconnaît et apprécie que chaque personne soit unique et précieuse, et doit être respectée pour ses capacités individuelles.

TOMRA n'acceptera aucune forme de discrimination fondée sur l'ethnie, la couleur, la religion, le sexe (y compris la grossesse), l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'état civil, l'origine nationale, l'appartenance syndicale, l'âge, le handicap physique ou mental, l'amnésie, le statut d'ancien combattant, etc., sans que cette liste ne soit considérée comme exhaustive.

TOMRA s'engage à garantir l'égalité des chances face à l'emploi et à traiter équitablement tous les membres du personnel. Les employés de TOMRA doivent faire en sorte que toutes les décisions relatives au personnel, concernant par exemple le recrutement, la formation, la rémunération et la promotion, soient fondées sur les besoins de l'entreprise, les exigences du poste et les qualifications individuelles, y compris le potentiel. Nous aspirons à entretenir une culture de la diversité et de l'intégration où chacun se sent apprécié et respecté, tant par nos employés que par nos clients et nos partenaires.

Vos responsabilités

- Prendre toutes les décisions en matière d'emploi, y compris l'embauche, l'évaluation, la promotion, la formation, le développement, la discipline, la rémunération et le licenciement, en se fondant sur les besoins de l'entreprise, les exigences du poste et les qualifications individuelles, y compris le potentiel.
- Comprendre la valeur de la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) et ne pratiquer aucune discrimination.

Droits de la personne

Mener ses activités dans le respect des droits de la personne est un impératif d'entreprise pour TOMRA. Nos politiques et nos normes nous permettent d'établir des pratiques équitables en matière de travail et pour un milieu de travail positif.

Nous nous conformons aux lois et aux règlements en vigueur, et aux droits de la personne reconnus à l'échelle internationale dans le cadre de toutes nos activités et nous nous engageons régulièrement auprès de nos fournisseurs, entrepreneurs ou autres partenaires d'affaires, à contribuer, à la fois directement et indirectement, au mieux-être général des collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités.

Vos responsabilités

- Maintenir un niveau élevé de sensibilisation aux risques pertinents en matière de droits de la personne dans notre entreprise et dans celles de nos partenaires externes.
- Veiller à ce que toutes les activités soient conformes aux engagements de TOMRA en matière de droits de l'homme et de droits du travail.
- S'opposer à toutes les formes de traite d'êtres humains, du travail forcé et du travail clandestin des enfants, dans le cadre de nos activités ou de notre chaîne opérationnelle.
- Si vous avez connaissance d'une infraction potentielle aux droits de l'homme ou aux droits du travail dans le cadre de nos activités, ou si vous la soupçonnez, il est de votre devoir d'en parler à votre supérieur hiérarchique, aux ressources humaines ou à un responsable de la conformité.

Harcèlement

TOMRA ne tolérera aucune forme de harcèlement. Nous ne tolérons aucune action, conduite ou comportement humiliant, intimidant, offensant ou hostile.

Le harcèlement peut s'exprimer sous la forme de gestes ou de paroles, d'attitudes physiques ou de nature visuelle, écrite ou sexuelle. Il peut s'agir d'un acte unique ou d'actions répétées.

Vos responsabilités

- Prendre des mesures pour créer et maintenir un environnement de travail psychologiquement sûr.
- Traiter toujours les autres avec respect et éviter les situations qui pourraient être perçues comme inappropriées.
- Donner un retour d'information, formuler des critiques et des défis de manière appropriée et respectueuse. Prendre en compte les sensibilités et les différences culturelles.
- Ne jamais faire d'intimidation ou d'humiliation physique ou verbale, ne jamais faire de plaisanteries ou de commentaires déplacés, ni afficher de matériel irrespectueux.
- Dénoncer toute forme de harcèlement dont vous seriez victime ou témoin. Vous pouvez toujours contacter votre supérieur hiérarchique, un représentant des ressources humaines, ou un agent de conformité.



Protection des biens

Les actifs de TOMRA se présentent sous de nombreuses formes différentes: physiques, électroniques, financières et incorporelles. Qu'il s'agisse d'un ordinateur portable, d'un téléphone ou d'un logiciel de TOMRA, de notre technologie, de notre marque ou même d'une installation ou d'un bâtiment, nous attendons de chacun qu'il prenne bien soin de nos actifs.

Le fait de prendre des biens de l'entreprise dans nos installations, sans autorisation ou par des déclarations frauduleuses intentionnelles, y compris l'enregistrement d'heures de travail ou des remboursements, est considéré comme un vol ou une fraude.

Vos responsabilités

- Protéger et utiliser les biens de TOMRA de manière appropriée. Protégez nos biens contre le gaspillage, la perte, les dommages, les abus, la fraude, le vol, l'appropriation illicite, les infractions et autres formes d'utilisation abusive. Soyez attentif au risque de vol.
- Ne pas dissimuler, modifier ou détruire illégalement des documents.
- Ne demander que le remboursement de dépenses professionnelles raisonnables et approuvées.
- Assurez-vous que les documents utilisés pour obtenir des fonds et des biens de l'entreprise soient exacts et complets. Ceci comprend les rapports et la documentation afférente pour les relevés d'heures de travail, les factures, les demandes de prestations, les frais de déplacement et les états de frais. Des rapports inexacts ou non fondés pourraient constituer une fraude.
- Respecter les biens d'autrui.



Sécurité du traitement de l'information

La sécurité de l'information à Vos informations doit soutenir les opérations commerciales, la confiance et la réputation, en prévenant et en limitant les conséquences d'incidents de sécurité non désirés

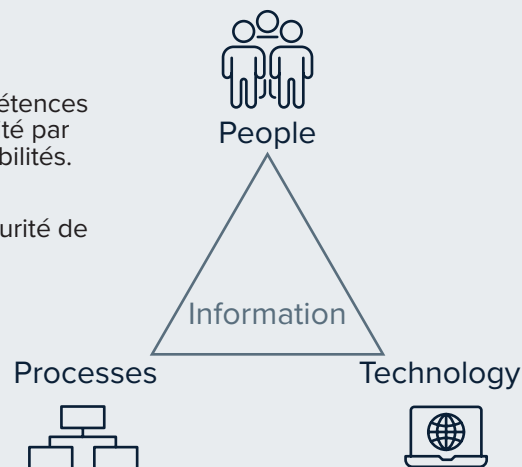
La sécurité de l'information concerne tous les processus commerciaux de TOMRA et constitue une condition préalable pour garantir que nous fournissons des solutions sûres sur le marché, auxquelles nos clients, nos employés et les autres parties prenantes font confiance.

Une protection suffisante des informations doit être assurée par :

- Les personnes : les employés et les sous-traitants qui favorisent une culture de sécurité positive grâce à leur expertise, leur engagement et leur attitude proactive.
- Les processus : les routines qui fournissent un cadre de sécurité établi qui peut être facilement compris et suivi.
- La technologie : l'infrastructure qui est établie et utilisée conformément aux politiques de sécurité informatique de TOMRA.

Vos responsabilités

- Assurez-vous d'avoir des compétences suffisantes en matière de sécurité par rapport à vos propres responsabilités.
- Respectez les politiques de sécurité de l'information de TOMRA.



Ressources informatiques

TOMRA fournit l'équipement et l'accès à l'information nécessaires pour effectuer son travail de manière sûre et conforme. Ces ressources comprennent le matériel, les logiciels et toutes les données nécessaires pour atteindre nos objectifs.

Les informations produites et stockées sur nos systèmes et notre réseau sont la propriété de TOMRA et ne peuvent être consultées qu'en conformité avec les lois applicables et les politiques internes.

Vos responsabilités

- Respecter les exigences et les politiques de TOMRA en matière de sécurité informatique. Faire preuve de discernement lorsque vous utilisez les systèmes d'information et de communication électronique.
- Faire en sorte que votre utilisation personnelle des technologies de l'information et des communications électroniques de TOMRA, y compris l'utilisation des réseaux sociaux, reste occasionnelle et brève.
- Ne pas utiliser de comptes de courrier électronique personnels pour des communications professionnelles, à moins d'y être autorisé par votre supérieur hiérarchique. Ne pas utiliser le nom ou la marque TOMRA dans des e-mails personnels.
- S'efforcer de protéger les informations sensibles stockées sur les systèmes électroniques de TOMRA.
- N'utilisez jamais les systèmes de technologie informatique pour mener des activités illégales ou contraires à l'éthique, y compris le téléchargement ou l'envoi de matériel offensant.
- Respectez les droits d'auteur du logiciel informatique et conformez-vous aux conditions des licences de logiciels. Ne pas communiquer vos identifiants de connexion à TOMRA IT à d'autres personnes.

Confidentialité des données

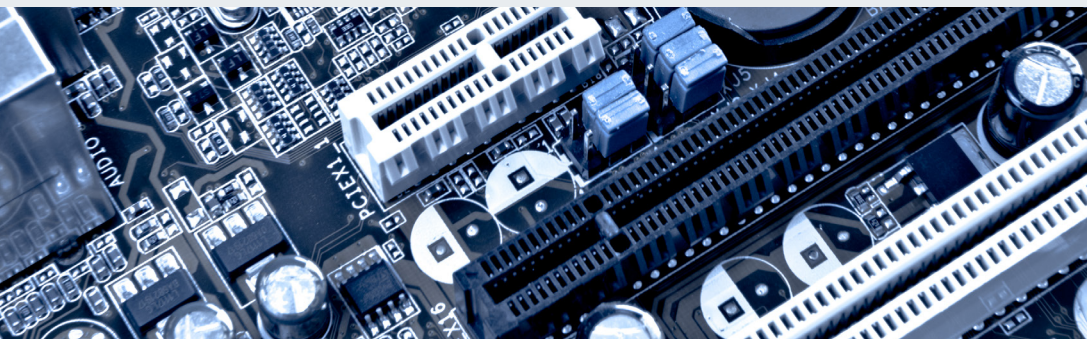
TOMRA reconnaît l'importance fondamentale de la vie privée de chaque personne et s'efforce de s'assurer que toutes les interactions avec notre entreprise soient protégées et traitées de façon à respecter ou dépasser toutes les exigences légales.

Nous respectons le droit à la vie privée de notre personnel, de nos clients, de nos fournisseurs et de nos partenaires commerciaux, et nous nous engageons à gérer les informations personnelles de manière professionnelle, légale et éthique.

Les informations personnelles sont généralement définies comme étant toute information relative à un individu identifié ou identifiable, telles que le nom et les coordonnées, ainsi que les évaluations de rendement et les renseignements sur le salaire. D'autres renseignements privés tels que l'origine ethnique, les données relatives à la santé, l'orientation sexuelle, les comportements criminels ou l'appartenance syndicale sont des données à caractère personnel sensibles et soumises à des dispositions plus strictes.

Nous ne pouvons traiter les données personnelles qu'à des fins légitimes et ces données doivent être exactes et pertinentes, au regard de l'objectif pour lequel elles ont été recueillies, ainsi que correctement protégées contre un accès non autorisé ou une utilisation abusive. Lorsque ces renseignements sont transférés à des tiers, ils doivent être adéquatement protégés.

Si nous ne respectons pas ces exigences nous risquons de causer du tort à des personnes qui seront obligées de cesser leurs activités et pourront être passibles d'amendes ou de poursuites. Nous mettrions également la réputation de TOMRA en danger.



Vos responsabilités

- Collecter, utiliser, et stocker les données à caractère personnel uniquement en conformité avec les lois applicables, les principes de confidentialité des données et les politiques et directives de TOMRA.
- Identifier les risques de confidentialité avant de collecter, utiliser, conserver, ou divulguer des données personnelles, comme dans un nouveau système informatique, projet, ou initiative de marketing.
- S'assurer que les données personnelles sont traitées uniquement à des fins spécifiques, définies et légitimes, en utilisant les données personnelles minimales nécessaires pour le traitement.
- S'assurer que les données à caractère personnel sont conservées à jour et éliminées lorsqu'elles ne sont plus nécessaires.
- Protéger les données personnelles et empêcher la divulgation accidentelle.

Propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle tels que les brevets, les secrets commerciaux, les marques de commerce, les droits d'auteur et les conceptions, sont des actifs précieux de TOMRA. Ces actifs intangibles doivent être correctement gérés et protégés. Généralement, TOMRA est titulaire de l'ensemble des nouveaux droits de propriété intellectuelle créés par les employés de TOMRA.

La politique générale d'ouverture et de transparence de TOMRA ne s'oppose pas à une protection appropriée d'informations pouvant être utiles à ses intérêts commerciaux.

Une information, autre que les connaissances générales d'entreprise et l'expérience professionnelle, qui vous sont communiquées dans le cadre de l'exécution de votre travail, doit être considérée comme confidentielle et traitée comme telle. Les règles interdisant l'utilisation de renseignements confidentiels à des fins personnelles, pour vous-même ou pour d'autres, sont pertinentes. Il est tout aussi important de respecter et d'éviter d'enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'autrui. Ne pas le faire risque de nuire à notre entreprise et à notre réputation et pourrait avoir une

incidence sur notre capacité à fonctionner ou sur notre permis d'exploitation. Tous les employés doivent respecter les politiques en matière de DPI du Groupe TOMRA.

Vos responsabilités

- Utiliser à bon escient les marques déposées et la marque de commerce de TOMRA, en respectant les normes de marques.
- Ne divulguez aucune information confidentielle de TOMRA, en dehors de TOMRA, sans une autorisation ou un accord écrit pertinent et vous devez établir un rapport sur l'information fournie au titre de cet accord.
- Classifiez, étiquetez, stockez et partagez toutes les données, informations et documents TOMRA conformément aux lignes directrices de classification TOMRA et veillez à ce que l'accès aux informations et documents ne soit accordé qu'aux personnes qui en ont un besoin légitime.
- Ne prenez pas, n'accédez pas, ne donnez pas accès ou n'utilisez pas les informations confidentielles de TOMRA ou toute autre propriété intellectuelle sans autorisation, après avoir quitté TOMRA.
- N'acceptez pas d'information confidentielle de la part d'une tierce partie sans avoir la permission de le faire et sans que vous ayez accepté de les recevoir en vertu d'un accord écrit préalable.
- Ne pas utiliser à mauvais escient les informations confidentielles d'un tiers.
- Consulter d'abord un représentant des droits de propriété intellectuelle si vous êtes responsable de l'introduction de nouvelles marques sur un marché ou d'une nouvelle technologie propriétaire. Ceci afin de limiter le risque que TOMRA enfreigne les droits de propriété intellectuelle d'autrui.
- Informer votre responsable ou le représentant des droits de propriété intellectuelle de TOMRA si vous remarquez des violations potentielles des droits de propriété intellectuelle de tiers par TOMRA. Cette notification ne devra qu'identifier les faits et ne devra comporter aucun point de vue sur la validité d'éventuels problèmes de violation des droits de propriété intellectuelle.

- Parler si vous remarquez qu'un tiers enfreint ou utilise abusivement les droits de propriété intellectuelle de TOMRA, par exemple en transmettant des documents contenant des informations confidentielles. C'est votre devoir.

Tenue des dossiers

En tant que chef de file de l'industrie et entreprise publique, TOMRA a le devoir de communiquer dans les délais, intégralement et avec exactitude, à ses partenaires, aux organismes de réglementation gouvernementaux et au public, toutes ses transactions commerciales. Tous nos dossiers doivent être préparés conformément à la législation, réglementation et normes comptables en vigueur.

En tant qu'employé de TOMRA, il vous incombe de conserver tous les documents nécessaires sur les activités et les relations commerciales de l'entreprise. Les livres et les dossiers de TOMRA ne doivent jamais contenir d'écritures fausses, trompeuses ou fabriquées. Toutes les transactions seront intégralement documentées et enregistrées dans les registres comptables de TOMRA.

Nos employés, en particulier les membres de la haute direction et nos directeurs financiers, sont censés faire preuve de la plus grande rigueur dans l'élaboration de ces documents. Aucune information ne doit être dissimulée aux vérificateurs internes, ni aux vérificateurs indépendants.

Vos responsabilités

- Assurez-vous de bien connaître et de respecter notre gestion de l'information et notre système de classement de sécurité dans le traitement des informations de l'entreprise.
- Assurez-vous que les données et informations que vous soumettez dans nos livres, registres et communications publiques sont exactes, complètes et fiables. Ceci inclut à la fois les informations financières et non financières, telles que les données environnementales et les rapports d'exploitation.

Gestion des interactions avec une tierce partie

Lutte anti pots-de-vin et corruption

La corruption porte atteinte aux entreprises légitimes, fausse la concurrence et expose les entreprises et les individus à des risques.

Chez TOMRA, nos relations sont bâties sur la confiance et nous sommes déterminés à maintenir et renforcer notre réputation. Même si des allégations de pots-de-vin et de corruption sont non fondées, elles peuvent entacher la réputation de TOMRA.

Nous suivons une politique de tolérance zéro pour toute forme de corruption, de fraude, notamment les pots-de-vin, les facilités de paiement et le trafic d'influence. Il faut être très prudent lorsque l'on traite avec des conflits d'intérêt : cadeaux, réceptions et dépenses, car ils peuvent, selon les circonstances, constituer ou mener à la corruption.

Le siège de TOMRA se trouvant en Norvège, tous les employés et partenaires commerciaux - qui agissent au nom de TOMRA - doivent respecter la loi anticorruption norvégienne ainsi que les lois locales et internationales. La loi norvégienne anti-corruption englobe tant le secteur public que le secteur privé.

Traiter avec des fonctionnaires du gouvernement peut poser un plus grand risque de corruption, vous devez donc respecter les exigences obligatoires.

Vos responsabilités

- Abstenez-vous d'offrir, de payer, de faire, de rechercher ou d'accepter un paiement personnel, un cadeau ou une faveur en échange d'un traitement favorable ou d'un avantage commercial. Vous ne devez laisser personne d'autre le faire en votre nom.

- Ne procédez pas à des paiements de facilitation. Si un paiement de facilitation vous a été demandé, vous devez en informer immédiatement votre supérieur hiérarchique ou l'agent de conformité du Groupe.
- Sachez avec qui vous faites affaire, en menant les investigations appropriées. Surtout lorsqu'il s'agit d'agents, de consultants ou de distributeurs agissant pour le compte de TOMRA.
- Participez à la formation et aux engagements requis en matière de lutte contre la corruption. Comprenez les risques auxquels vous faites face dans votre travail.
- Suivez les directives corporatives et les lignes directrices de l'entreprise en matière de cadeaux, de divertissements et autres dons de courtoisie. N'oubliez pas que l'offre de cadeaux, de divertissements ou de toute autre chose de valeur aux employés du gouvernement est hautement réglementée et souvent interdite.
- Signalez les comportements corrompus. Fermer les yeux sur des soupçons de pots-de-vin et de corruption peut entraîner la responsabilité de TOMRA et d'individus.

Cadeaux et marques d'hospitalité

Les relations avec nos partenaires d'affaires peuvent être établies et renforcées grâce à un réseautage légitime et à une interaction sociale. Cependant, donner ou accepter des cadeaux et des marques d'hospitalité peut être considéré comme de la corruption dans certaines situations.

Il est important de faire ce qu'il faut et d'être vu le faire. C'est pourquoi nous avons établi une politique claire à l'intention de notre personnel pour déterminer quand et dans quelles circonstances il est acceptable ou non d'accepter des cadeaux et des marques d'hospitalité de la part de partenaires commerciaux, ou de leur en offrir. La transparence est essentielle pour vous protéger et protéger l'entreprise.

Vous ne devriez notamment jamais permettre que des cadeaux et des marques d'hospitalité, offerts ou reçus, influencent les décisions d'affaires ou donnent à d'autres personnes une raison de croire qu'ils pourraient les influencer. Ce ne devrait être ni excessif ni fréquent.

Vous ne devriez pas, pour obtenir ou conserver des avantages dans la conduite des activités de l'entreprise, offrir, promettre ou donner un quelconque avantage indu à un agent de la fonction publique ou à un tiers s'il pose un acte officiel ou s'abstient de le faire, dans l'exercice de ses fonctions officielles.

Vos responsabilités

- Ne pas offrir, donner, rechercher ou accepter, directement ou indirectement :
 - o Les cadeaux et marques d'hospitalité, des espèces ou quasi-pièces, y compris les indemnités journalières, sauf exception contractuellement prévue, des véhicules, des services personnels ou des prêts illégaux ou déplacés en rapport avec les activités de TOMRA;
 - o Les cadeaux et marques d'hospitalité, lorsque le partenaire commercial est absent;
 - o Pendant les périodes où d'importantes décisions d'affaires sont prises et où des contrats doivent être signés;
 - o Les cadeaux et marques d'hospitalité qui dépassent les valeurs limites prescrites, à moins que l'approbation du supérieur hiérarchique et les autres approbations requises n'aient été obtenues.
- Respectez la Politique et les lignes directrices internes lorsque vous proposez des G&H à un représentant du gouvernement. N'offrez pas et ne payez pas pour: des jours de voyage supplémentaires vers des destinations touristiques ou des visites privées, des membres de la famille/des invités.
- Demandez conseil à votre supérieur hiérarchique ou à un responsable de la conformité en cas de doute sur le caractère acceptable ou approprié d'une action.

Conflit d'intérêts

Des conflits d'intérêts peuvent survenir lorsque vos relations personnelles, votre participation à des activités externes ou votre intérêt dans une autre entreprise peuvent influencer ou être perçus par d'autres personnes comme susceptibles d'influencer vos décisions commerciales pour TOMRA. Un conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu comme tel, peut mettre en danger votre réputation ainsi que celle de TOMRA.

TOMRA respecte votre droit de gérer vos affaires personnelles et vos investissements, cependant, vous ne devez pas laisser les décisions que vous prenez chez TOMRA être influencées par des considérations personnelles telles que vos relations ou vos intérêts extérieurs ou ceux de votre famille ou de vos amis.

À condition qu'il n'en résulte aucun conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu comme tel, vous pouvez acquérir des intérêts dans d'autres entreprises et, pendant votre temps libre, être actif au sein de la communauté, du gouvernement, d'organisations éducatives et autres organisations à but non lucratif. Néanmoins, dans tous les cas, vous devez vous conformer à toutes les lois, règlements et politiques de TOMRA en vigueur. En cas de doute, vous devez faire part de vos préoccupations à votre supérieur hiérarchique ou à un responsable de la conformité ou un représentant des ressources humaines avant de commencer une nouvelle activité.

Vos responsabilités

- Ne laissez pas les décisions que vous prenez chez TOMRA être influencées par des considérations personnelles, telles que vos relations ou vos intérêts extérieurs ou ceux de votre famille ou de vos amis.
- Retirez-vous d'une prise de décisions qui crée un conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu comme tel.
- Consultez votre supérieur hiérarchique, un agent de conformité ou un représentant des ressources humaines si vous n'êtes pas sûr de l'existence d'un tel conflit.

Délit d'initié

TOMRA est une société cotée en bourse. En tant qu'employé de TOMRA, vous pouvez recevoir des informations privilégiées relatives à l'entreprise. Les informations confidentielles sont des connaissances détenues au sein du Groupe qui sont précises, en général non disponibles et qui, si elles le devenaient, seraient susceptibles probablement d'avoir un effet significatif sur le cours des actions ou autres titres de TOMRA, ou sur d'autres entreprises cotées en bourse.

Le genre de renseignements qui pourraient être considérés comme des informations confidentielles sont les états financiers qui n'ont pas encore été publiés, les informations sur les fusions ou les acquisitions, les cessions importantes, les informations sur l'émission d'actions, les changements de politique en matière de dividendes, les cas où des poursuites importantes ont été intentées contre l'entreprise ou les notifications de telles poursuites, ou les changements apportés parmi les membres de la haute direction.

Si vous recevez de telles informations privilégiées, vous serez soumis à certaines règles en vertu de la loi norvégienne sur la négociation des valeurs mobilières et du règlement de l'UE sur les abus de marché, notamment :

- l'interdiction de l'utilisation abusive d'informations confidentielles,
- l'interdiction de donner des conseils,
- le devoir de confidentialité et de diligence dans la gestion des informations privilégiées.

Le traitement d'opérations sur la base d'informations confidentielles qui comprend les transactions directes sur des titres et la transmission d'informations privilégiées à une autre personne, qui utilise ces informations privilégiées pour négocier des actions ou d'autres titres. Le délit d'initié est à la fois illégal et déloyal.

Vos responsabilités

- Ne partagez pas d'informations privilégiées avec qui que ce soit, sauf si vous êtes autorisé à le faire.
- Vous ne devez pas, directement ou indirectement, négocier des titres ou des instruments financiers connexes émis par TOMRA, donner des conseils ou inciter d'autres personnes à effectuer des transactions lorsque vous disposez d'informations privilégiées.
- Cette interdiction s'applique aux conseils écrits, verbaux ou de toute autre nature, même si vous ne divulguez pas l'information privilégiée, et concerne aussi bien les conseils de négocier que les conseils de s'abstenir de négocier.
- Familiarisez-vous avec les politiques et les exigences en matière de délits d'initiés.
- Consultez le responsable des relations avec les investisseurs si vous avez des questions quant à savoir si les informations dont vous disposez peuvent être qualifiées d'informations privilégiées.

Droit de la concurrence et anti-monopole

TOMRA mène ses opérations dans le plein respect de toutes les lois et réglementations applicables en matière de concurrence, qui protègent la libre entreprise et la concurrence loyale.

Nous attendons du personnel de TOMRA qu'il joue son rôle dans la lutte contre les pratiques illégales. Il s'agit notamment de l'établissement des prix, de la répartition du marché, de la limitation de la production ou du truquage des offres, de l'abus de pouvoir sur le marché et de toute pratique anticoncurrentielle ou monopolistique. Les entreprises dominantes ont la responsabilité particulière de ne pas aggraver encore les distorsions de la concurrence, comme les rabais avec les rabais de fidélité et les tarifs d'éviction.

Veiller à ne pas vous engager dans des conversations inappropriées, à ne pas conclure d'accord avec nos concurrents ou à ne pas les empêcher de se livrer à une concurrence loyale

Vos responsabilités

- Ne pas partager ou recevoir d'informations sensibles sur le plan de la concurrence sans motif légitime.
- Respecter le principe selon lequel toutes les décisions concernant les prix, la production, les clients et les marchés de TOMRA doivent être prises seulement par TOMRA.
- N'imposez pas aux clients d'approvisionnement exclusif ni d'autres obligations analogues.
- Soyez clair et concis lorsque vous rédigez ou négociez des ententes, n'utilisez pas de formulations générales ou ambiguës.
- Ne chercher pas à établir un prix de vente ou de revente minimal pour un détaillant indépendant, un distributeur ou un revendeur.

- Ne partager aucune information non publique commercialement confidentielle, ni discuter avec des concurrents de toute question qu'ils ne sont pas légalement autorisés à entendre.
- Ne pas se mettre d'accord avec des concurrents, même de manière informelle, pour : fixer les prix ou tout élément de coût, comme des remises, des suppléments ou des conditions de crédit ; réduire ou stabiliser la production, la capacité ou le volume de production; diviser les clients, les comptes ou les marchés.
- Refuser de boycotter avec d'autres, un client ou un fournisseur, sauf dans le cadre de sanctions gouvernementales imposées au niveau international.
- Quittez les réunions sectorielles ou d'autres événements si des questions sensibles sur le plan de la concurrence se posent. Veillez à ce que votre départ soit noté et signalez immédiatement le problème à un responsable de la conformité.
- Familiarisez-vous avec les lois et réglementations sur la concurrence, les politiques et exigences de TOMRA, ainsi qu'avec les risques liés à votre travail.
- Complétez toutes les formations et tous les engagements que vous êtes tenu de suivre.
- S'exprimer si vous êtes au courant de pratiques potentiellement anticoncurrentielles ou si vous n'êtes pas certain que ces pratiques soient légales, vous devez le signaler.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent se produit lorsque les bénéfices du crime sont dissimulés dans des transactions commerciales légitimes ou lorsque des fonds licites sont utilisés pour soutenir des activités criminelles, notamment le terrorisme, le trafic de drogue, la corruption et l'évasion fiscale.

Toutes les entreprises risquent d'être exploitées de cette manière et nous devons être sur nos gardes pour protéger notre réputation et nous assurer de respecter la loi.

Vos responsabilités

- Respecter toute exigence de diligence raisonnable spécifiée par TOMRA afin que nous sachions avec qui nous faisons affaire.
- S'assurer que vos transactions commerciales au nom de TOMRA n'impliquent pas l'acquisition, l'utilisation ou la détention de fonds ou de biens acquis avec les produits de la criminalité.
- Ne pas traiter sciemment avec des criminels, des criminels présumés ou les produits de la criminalité.

Soyez attentif aux :

- o Tentatives d'effectuer un paiement en espèces ou sinon au moyen d'arrangements bancaires inhabituels.
- o Commandes, achats ou paiements inhabituels ou incompatibles avec le commerce ou l'activité d'un client.
- o Transferts de fonds inhabituels à destination ou en provenance de pays non liés à l'opération.
- o Transactions qui auraient pu être structurées de manière à ce qu'elles soient soustraites aux exigences en matière d'enregistrement ou de déclaration.
- Signalez rapidement à votre supérieur ou à un responsable de la conformité si vous savez ou soupçonnez qu'une contrepartie participe au blanchiment d'argent dans le cadre de sa transaction avec TOMRA.
- Ne faites pas part de vos soupçons à la contrepartie. Pour satisfaire aux exigences légales, vous ne devez pas falsifier, dissimuler, détruire ou éliminer des documents pertinents.

Conformité des échanges commerciaux

Comme toute autre entreprise internationale, nous devons nous conformer à toutes les réglementations nationales et internationales applicables en matière de conformité commerciale. Les pays peuvent imposer diverses restrictions en matière de sanctions économiques visant les relations d'affaires avec certains pays, secteurs économiques, entités ou individus préoccupants.

La conformité commerciale comprend les règlements régissant l'importation, l'exportation, le commerce intérieur de biens, de technologies, de logiciels et de services, les sanctions internationales et les pratiques commerciales restrictives.

Le non-respect des lois applicables peut entraîner des amendes, des retards, la saisie de biens ou la perte des privilèges d'exportation ou d'importation de TOMRA, ainsi que des atteintes à la réputation de TOMRA ou l'emprisonnement de personnes physiques. Il est essentiel que vous connaissiez les exigences et la façon dont elles s'appliquent à votre rôle. Ce faisant, vous aidez l'entreprise à poursuivre ses activités à l'échelle internationale.

Vos responsabilités

- Filtrez vos partenaires commerciaux, fournisseurs et autres, grâce aux listes pertinentes de parties qui sont restreintes.
- N'oubliez pas que les sanctions et les règlements de contrôle des exportations sont complexes et sujets à de fréquents changements. Restez au courant des règles applicables à votre activité commerciale.
- Obtenir et respecter les licences gouvernementales nécessaires lorsque l'activité transfrontalière d'exportation ou d'importation concerne des articles, des technologies ou des logiciels soumis à des restrictions. Vous devez obtenir, conserver et communiquer une exacte nomenclature douanière et de contrôle des exportations, pour toutes les marchandises et tous les logiciels transportés à l'étranger.
- Arrêtez-vous et demandez l'aide d'un responsable de la conformité lorsque vos relations avec un tiers révèlent des faits suspects ou des "signaux d'alerte". Vous devez également tout arrêter et demander conseil lorsque vous êtes confronté à une demande commerciale restrictive.



TOMRA

www.tomra.com